
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 septembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN Départ après la 17 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Marc VIAL
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Nathalie MURGUET
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Jérôme DARVEY
10	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	Pouvoir de Véronique DRAPEAU
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
24	MERY	T	Eudes BOUVIER	
25	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
33	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
34	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
35	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	Evelyne FORNER
AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	Jérôme DARVEY
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAYRIO

AIX-LES-BAINS
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX

Véronique DRAPEAU
Gilles LAURENT
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel DE MEDTS
Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Françoise GRAVIER
Véronique MERMOUD
Sébastien BABOULAZ
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directrice Pôle Ressources
Responsable Urbanisme
Chargé de mission CitésLab
Responsable juridique
Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 septembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 221 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 23 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 39 présents (39 titulaires), et 50 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

ÉCONOMIE

Versement d'un fonds de concours à la commune de Voglans Travaux de marquage au sol - ZAE communales

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé, le 30 septembre 2010, la mise en place d'un dispositif de fonds de concours en faveur des Communes.

Destinée à accompagner la requalification et l'extension des zones d'activités économiques (ZAE) communales, cette procédure a été reconduite lors du conseil communautaire du 5 février 2014.

Le taux d'intervention de la communauté est fixé à hauteur de 50% de la dépense éligible pour les voiries desservant uniquement une zone d'activités économiques et à hauteur de 25% pour les voiries mixtes (voiries desservant à la fois des espaces d'activités économiques mais aussi d'autres quartiers ou équipements de la commune).

Chargée d'instruire les dossiers et de veiller au respect des principes d'attribution, la commission économique du 15 septembre 2016 a donné un avis favorable au versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 061,49 € à la commune de Voglans.

Cette somme correspond à l'opération suivante :

✓ Travaux de marquage au sol au sein des différentes ZAE de la commune :

- Coût des travaux éligibles : 10 122,98 € TTC
- Participation de la CALB à hauteur de 50 % soit 5 061,49 €.

En cas de réalisation d'un montant inférieur à la somme ci-dessus indiquée, la participation de Grand Lac restera plafonnée à hauteur de 50 % du montant effectif de l'opération.

Il est précisé que la commune de Voglans ne bénéficiera d'aucun financement extérieur autre que celui faisant l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer tout engagement permettant le versement de ce fonds de concours à la commune de Voglans.

Monsieur le Président précise que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés au programme 156 « zones économiques » du budget principal.

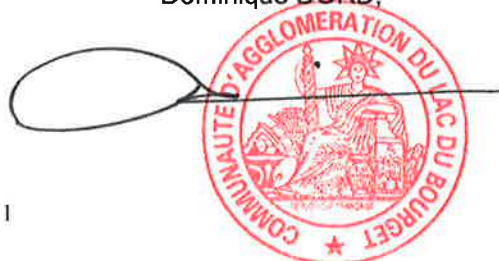
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 061,49 € à la commune de Voglans,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à procéder au versement du fond de concours ci-dessus indiqué à la commune de Voglans.

Aix-les-Bains, le 29 septembre 2016

Le Président,
Dominique DORD,

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 39
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Versement d'un fonds de concours à la commune de Voglans - Travaux de marquage au sol - ZAE communales

Date de transmission de l'acte : 03/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2016

Numéro de l'acte : d1618 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160929-d1618-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres